

Rendre compte : un devoir et une exigence

Montrouge, le 21 mars 2019

A l'instar de l'arrivée, en fin d'année 2018, de deux nouveaux membres du Collège, dont le président, ce sont plus de 10% du personnel de l'ASN qui a été renouvelé au cours de cette période. En outre, plusieurs groupes consultatifs placés auprès de l'ASN, dont le mandat arrivait à échéance en 2018, ont vu leur composition évoluer avec l'intégration de nouveaux membres: le comité scientifique et cinq des groupes permanents d'experts. Un sixième groupe permanent d'experts pour les activités liées au démantèlement a par ailleurs été institué compte tenu de l'importance croissante de ces questions.

Cet important renouvellement n'a pas fait obstacle à la bonne exécution des missions de l'ASN, ni à la continuité de sa politique de contrôle et de ses prises de position. Cela s'explique notamment par le caractère collectif du fonctionnement de l'ASN. Ainsi, la revue des dossiers potentiellement falsifiés de l'usine du Creusot (près de deux millions de pages) a été menée à terme dans les délais prévus. Dans le domaine du nucléaire de proximité, la transposition des directives dites « normes de base » en radioprotection, important travail réglementaire, a pu aboutir à la publication d'une décision fixant la liste des activités soumises à déclaration.

Tout le travail de l'ASN a été accompli sous le regard d'autorités de contrôle, de pairs, de parlementaires et de citoyens. L'ASN a été entendue une quinzaine de fois par le Parlement en 2018. Elle a été contrôlée par la Cour des Comptes, qui l'a qualifiée « d'institution indépendante de référence sur les enjeux de sûreté nucléaire ». Elle a accueilli des pairs étrangers sur la gestion des matières et des déchets radioactifs, dans le cadre de la mission Artémis, et a à nouveau rendu compte de ses actions sur ce sujet lors de la réunion d'examen de la convention commune à l'AIEA. Elle s'est également impliquée dans les échanges avec les citoyens sur les conditions de la poursuite de fonctionnement des réacteurs de 900 MWe, dans le cadre de la concertation sur le quatrième réexamen de ces réacteurs.



Olivier GUPTA – Directeur général

Déployant les principes d'action définis dans son plan stratégique pluriannuel, l'ASN a notamment avancé sur deux volets: le contrôle de terrain et le rayonnement international.

Renforcer l'efficacité de l'action de l'ASN sur le terrain

Aujourd'hui, c'est sur le terrain que se concentrent les points de vigilance dans tous les domaines, et par conséquent l'action de contrôle de l'ASN. En 2018, les inspecteurs de l'ASN ont mené plus de 1 800 inspections. Ce chiffre recouvre des modalités diverses: qu'il s'agisse d'une inspection réalisée sur une journée, par un inspecteur sur un thème précis, ou d'une inspection dite de « revue » mobilisant une dizaine d'inspecteurs pendant une semaine qui analysent les différents aspects de la maîtrise des risques sur un site, telle l'inspection qui s'est déroulée à la centrale nucléaire de Gravelines en mai 2018.

Plusieurs évolutions sont intervenues en 2018 en matière de contrôle de terrain.

En premier lieu, l'ASN a renforcé le ciblage des inspections sur les installations et activités présentant les enjeux les plus forts, conformément au principe d'approche graduée défini dans son plan stratégique pluriannuel.

Ainsi dans le domaine médical, les inspections sur les pratiques interventionnelles radioguidées, où les risques sont plus importants, ont été plus nombreuses et *a contrario*, le nombre d'inspections en scanographie a fortement diminué.

Le ciblage continuera d'être optimisé dans les années à venir, en tirant notamment parti de projets innovants engagés en 2018, tel le « data mining » sur les 21 000 lettres de suites d'inspection qui permettra d'utiliser le recoupement d'informations pour améliorer la pertinence des contrôles.

Ensuite, les modalités d'inspection ont elles-mêmes évolué. Les inspections sont plus modulaires dans le nucléaire de proximité. Elles sont désormais en partie définies en fonction des spécificités de l'installation ou de ce que l'inspecteur découvre sur le terrain. Dans les installations nucléaires de base, un nouveau dispositif de contrôle des arrêts de réacteurs a été mis au point : il prévoit de remplacer une partie des examens de documents à distance par des contrôles sur site. Il sera expérimenté à partir de 2019.

Enfin, 2018 a vu la mise en place du nouveau dispositif de lutte contre les fraudes et falsifications. Outre la création d'un portail destiné aux lanceurs d'alerte, les premières inspections « anti-fraude » ont permis de tester une méthodologie d'investigation qui va être systématisée. L'année 2019 verra l'intégration à l'ASN de spécialistes du sujet.

Conforter l'approche française et européenne par l'action internationale

L'ASN a également poursuivi en 2018 son investissement de longue date dans l'action internationale. Elle a en particulier joué un rôle moteur dans le développement, en une vingtaine d'années, d'une Europe de la sûreté nucléaire à la fois sous l'angle technique et sous l'angle institutionnel.

Le travail de nature technique a été porté par l'association des chefs d'Autorités de sûreté européennes WENRA. À l'aube de ses 20 ans, WENRA s'est dotée d'une nouvelle stratégie à laquelle l'ASN a fortement contribué, et qui vise à consolider le travail en réseau entre les Autorités de sûreté des différents pays européens, en développant des référentiels comparables (aussi bien au niveau des exigences techniques que des méthodes de contrôle), et en s'appuyant sur des organismes techniques (tels que l'IRSN) fonctionnant eux aussi en réseau à l'échelle européenne. En complément, afin de renforcer l'harmonisation des décisions prises par chacune des autorités au niveau national, un système de consultation sera développé, permettant de sonder

informellement les autorités homologues avant une prise de position sur un sujet complexe.

Quel que soit le développement futur de l'énergie nucléaire en Europe, l'ASN et ses homologues européennes doivent continuer à promouvoir leurs exigences élevées en matière de sûreté à l'échelle mondiale. À cette fin, WENRA s'est ouvert aux grands pays nucléaires hors d'Europe, notamment les pays porteurs de nouveaux « designs », et va maintenant leur permettre d'acquérir un statut de membre associé. Un des enjeux concrets pour l'ASN consistera à promouvoir les exigences de sûreté liées au quatrième réexamen des réacteurs de 900 MWe (notamment dans les pays dotés de réacteurs conçus par Framatome).

Perspectives

La feuille de route de 2019 s'annonce, elle aussi, chargée avec des instructions à forts enjeux, en particulier sur :

- les soudures des circuits secondaires principaux de l'EPR ;
- la poursuite de la préparation de l'avis de l'ASN sur la phase générique du quatrième réexamen de sûreté des réacteurs de 900 MWe ;
- les avis sur les stratégies de démantèlement et de gestion des déchets du CEA et d'Orano ;
- les avis sur les options de sûreté de la piscine d'entreposage centralisée de combustible usé et sur le projet d'EPR de nouvelle génération ;
- la contribution au débat public sur le Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs.

Enfin, l'ASN poursuivra le travail de mise à jour de la réglementation relative au nucléaire de proximité.

L'engagement des équipes de l'ASN est fort et constant. Cet investissement permet d'envisager sereinement la conduite du programme d'action 2019. Ce travail sera également rendu possible par l'implication des partenaires de l'ASN, membres des groupes permanents d'experts, du comité scientifique ou des différents groupes de travail transversaux, qui contribuent activement aux missions de l'ASN ; qu'ils en soient ici remerciés.